

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal

Registre

1870 N° 9

SIGNALEMENT.

Le sieur Bazard  
jeune

natif de Sabersette (Cantal)

demeurant à Sabersette id

allant à Parcelume Espagne

âgé de 48 ans, taille d'un mètre

62 centimètres

cheveux châtain front petit

sourcils châtain yeux châtain

nez moyen bouche grande

barbe châtain menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :



PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 21 avril 1870.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :



POLICE GÉNÉRALE.

(P. É.)

Passé-Port

à l'Étranger

valable pour un an.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-Port à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT  
de Cantal

Registre 1876  
N° 19

SIGNALEMENT.

Agé de 44 ans  
taille d'un mètre 62 centimètres  
cheveux châtain  
front petit  
sourcils châtain  
yeux châtain  
nez moyen  
bouche grande  
barbe châtain  
menton rond  
visage ovale  
teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :



Signature du Porteur :

Le sieur Cozard  
n'y a pas de signature  
a fait une croix

+

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Monsieur le Préfet du Cantal,

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement M. Cozard, Jean, natif de Vasselonne (Cantal) demeurant à Vasselonne (id) allant à Barcelonne (Espagne) et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-Port est valable pendant un an pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le 4 septembre mil huit cent soixante-seize.



Le Préfet du Cantal  
Général

M. Cozard

Pris à Coppry  
le 20 août 1876  
Le Maire  
M. Laroche

Prix du Passé-Port : DIX-DEUX FRANCS, DÉCIMES COMPRIS.